

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2023\_092**

**Objet : Arrêté de circulation et Stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise ELECTRON TP en date du 5 mai 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de maintenance de génie civil – le GC est bouché entre la façade du client et la chambre télécom, Avenue du Mont-Blanc et Passage des Dîmes.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de ces travaux, l'Avenue du Mont-Blanc et le Passage des Dîmes seront en demi-chaussée par alternat manuel **du Lundi 15 mai 2023 au Jeudi 25 mai 2023** (durée des travaux 2 jours sur la période).

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipal, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire,



A Scionzier, le 05/05/2023

